

Modification 001 a pour but d'inclure les dates de livraisons pour le premier événement, soit la Fête du Canada 2015. Par conséquent, l'annexe « A », Énoncé des travaux et l'annexe « B », Critères d'évaluation obligatoires sont également modifiées.

En raison de la contrainte de temps entre l'attribution d'une offre à commandes et le début des opérations pour le premier événement de l'offre à commandes, PCH désire informer les offrans que l'offrant n'ayant présenté l'offre gagnante devra, pour les exigences de la fête du Canada 2015, fournir à PCH un minimum de 20 radios sur la fréquence générale au plus tard le lundi 15 juin 2015. Une deuxième livraison sera tenue le 17 juin 2015 et une livraison finale sera requise le lundi 22 juin 2015.

Il est à noter également que le nombre total de radios requises pour la fête du Canada 2015 est révisé à 175.

Nous tenons également à préciser la définition géographique de la région de la capitale nationale dans le but de cette demande d'offre à commandes et le but de la couverture radio (exigence d'un minimum de 5/5 de réception à ces limites). La définition de la RCN est chemin Trim et l'autoroute 174 à l'Est, chemin Mitch Owens au Sud, Promenade Terry Fox à l'autoroute 417 à l'Ouest et de la montée de la Source et Chemin Holmes au Nord, soit un rayon de 20 KM du 25 rue Eddy à Gatineau.

SUPPRIMER l'article 6 de l'énoncé des travaux à l'annexe A, intitulé « Portée et tâches associées à l'exigence » et la REMPLACER par :

Responsabilités de l'offrant

Services de location d'équipement de radio bidirectionnelle

- Fournir un système de radio bidirectionnelle avec une couverture de réseau pour tous les événements dans la grande région de la capitale nationale (RCN). **La définition géographique de la RCN dans le but de l'offre à commandes subséquente et le but de la couverture radio (exigence d'un minimum de 5/5 de réception à ces limites) est chemin Trim et l'autoroute 174 à l'Est, chemin Mitch Owens au Sud, Promenade Terry Fox à l'autoroute 417 à l'Ouest et de la montée de la Source et Chemin Holmes au Nord, soit un rayon de 20 KM du 25 rue Eddy à Gatineau.**
- Fournir une couverture de réseau complète, ainsi que tous les équipements et services connexes.
- Obtenir les licences d'exploitation de fréquences nécessaires auprès d'Industrie Canada.
- Maintenir un stock suffisant des différents types d'équipements de radio bidirectionnelle pour combler les besoins associés aux différents événements décrits dans le présent document et s'assurer de disposer de matériel de remplacement en cas de défaillances.
- Disposer des capacités nécessaires pour répondre aux demandes dans les 48 heures suivant leur réception.
- Maintenir des communications claires et concises entre PCH et le personnel de l'offrant afin de s'assurer que tous les équipements commandés sont préparés, livrés et ramassés à temps.
- Préparer, livrer et ramasser du matériel de radio bidirectionnelle entièrement équipé et complètement fonctionnel.
- Fournir du matériel de remplacement pour les appareils défectueux dans les 60 minutes suivant la réception d'un appel de PCH.
- Effectuer un test complet de la couverture du réseau et de la programmation du système de radio bidirectionnelle une semaine avant chaque événement. Dans certains cas, des tests peuvent s'avérer nécessaires pendant les événements (comme le Bal de Neige, en raison de sa durée).

Services de soutien technique

- Fournir des services de soutien technique en tout temps, 24/7.
- Fournir des services de soutien technique pour la livraison, l'installation, les tests, le démantèlement et le déploiement du matériel nécessaire aux activités à partir d'un Centre d'opérations conjoint, dont l'emplacement devra être établi avant l'événement.
- Fournir des services de soutien technique pour les activités d'installation, de modification et de dépannage.
- Fournir les services d'un technicien qualifié dans tous les cas où des services de soutien technique sont nécessaires. Tous les techniciens doivent être qualifiés pour rendre les services demandés. Leurs qualifications peuvent prendre la forme de formations au sein de l'entreprise ou de formations particulières ou de certifications entourant certains équipements, ou d'une combinaison des trois.

SUPPRIMER la Base de paiement à l'annexe « B » et la REMPLACER par :

**ANNEXE « B »
CRITÈRES D'ÉVALUATION OBLIGATOIRES**

CRITÈRES D'ÉVALUATION OBLIGATOIRES L'offre doit respecter l'ensemble des critères obligatoires pour être jugée conforme. Les offres qui ne respectent pas l'un de ces critères obligatoires seront jugées non conformes et seront éliminées.

| CRITÈRES OBLIGATOIRES – LOCATION DE RADIOS BIDIRECTIONNELLES ET PRESTATION DE SERVICES DE SOUTIEN TECHNIQUE CONNEXES | | | | |
|--|--|------------|----------------|--------------------------------|
| Exigences obligatoires | | Satisfaite | Non satisfaite | Référence croisée dans l'offre |
| O1 | <p>Le système de radio bidirectionnelle proposé doit satisfaire aux exigences techniques décrites ci-dessous.</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Fréquence : numérique (UHF). b) Très haut degré de confidentialité (c.-à-d. que seuls les utilisateurs de PCH peuvent accéder à la fréquence). c) Système capable de gérer un réseau accueillant simultanément un minimum de sept (7) groupes d'appel. Le système doit être en mesure de permettre à chaque groupe d'appel de fonctionner indépendamment des autres groupes, en même temps que tous les autres groupes. d) Système capable de réaliser la programmation nécessaire pour gérer des groupes d'appel multiples sur différentes unités de radio portables ou stations de base mobiles. | | | |
| O2 | <p>La couverture de réseau du système de radio bidirectionnelle proposé doit englober la région de la capitale nationale (RCN). La définition géographique de la RCN dans le but de l'offre à commandes subséquente et le but de la couverture radio (exigence d'un minimum de 5/5 de réception à ces limites) est chemin Trim et</p> | | | |

CRITÈRES OBLIGATOIRES – LOCATION DE RADIOS BIDIRECTIONNELLES ET PRESTATION DE SERVICES DE SOUTIEN TECHNIQUE CONNEXES

| | | | | |
|-----------|---|--|--|--|
| | l'autoroute 174 à l'Est, chemin Mitch Owens au Sud, Promenade Terry Fox à l'autoroute 417 à l'Ouest et de la montée de la Source et Chemin Holmes au Nord, soit un rayon de 20 KM du 25 rue Eddy à Gatineau. | | | |
| O3 | Le système de radio bidirectionnelle proposé doit satisfaire aux exigences de stocks minimaux énoncés dans la pièce jointe (n° 1) à l'annexe B – Exigences minimales en matière de matériel. | | | |
| O4 | L'offrant doit démontrer sa capacité à fournir des services en tout temps. | | | |
| O5 | L'offrant doit démontrer sa capacité à répondre à des demandes de services techniques urgentes et non urgentes. | | | |

TOUT LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES DEMEURENT INCHANGÉS.